



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 10.08.2005

Droit de sceau: Fr. 6.16
L'anteste:
Le chancelier d'Etat:



COMMUNE DE VOUVRY
Le Président:
A. ARLETTAZ
Le Secrétaire:
J.-CL. BRÄNDLE

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir
Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir

COMMUNE DE VOUVRY CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 9

DELIMITATION DU PERIMETRE : RAPPO HUBERT

RELEVÉ COMPLÉMENTAIRE AVRIL 2004 : BUREAU DE GEOMETRES J.-M. VUADENS S.A.

POUR APPROBATION PARTIELLE DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT :

LE GEOMETRE :



Monthey, le mai 2005

Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SIA et géom. officiel, Rue de Château-Vieux 5, 1870 Monthey tél. 024/472 36 16 fax 024/472 36 17